

En fonction des nécessités techniques réglementaires ou administratives, certaines modifications peuvent être apportées à ce plan, notamment de légères variations de cotes et de surfaces. Les tolérances d'usages sont admises en ce qui concerne les dimensions et les surfaces indiquées. Les gaines, retombées, soffites, faux-plafonds ainsi que l'emplacement sont figurés à titre indicatif et n'apparaissent pas de manière exhaustive sur le plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes. Plafonds béton sauf indication contraire par hachurage.